

**DECISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE RELATIF
A SES ACTIVITES ET A L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE
Doc. Assembly/AU/5(XVI)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique;
2. **RAPPELLE** la Déclaration de Tripoli sur l'élimination des conflits et la promotion durable de la paix en Afrique [SP/ASSEMBLY/SP: DECL(1)], ainsi que le Plan d'Action de Tripoli [SP/ASSEMBLY/SP/MAP], adoptés lors de sa Session spéciale sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue à Tripoli, en Libye, le 31 août 2009. La Conférence **SE FELICITE** des progrès accomplis dans la mise en œuvre aussi bien de la Déclaration que du Plan d'Action, et **REITERE LA NECESSITE** de déployer des efforts continus et soutenus pour la réalisation des objectifs arrêtés dans ces deux documents;
3. **NOTE AVEC APPRECIATION** les efforts déployés par l'UA et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), avec l'appui de la communauté internationale, pour la mise en place opérationnelle intégrale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). A cet égard, la Conférence **SE FELICITE** de l'évaluation de l'APSA menée sous la direction de l'UA, ainsi que du déroulement réussi de l'Exercice AMANI/AFRICA, du 13 au 29 novembre 2010, qui a permis d'évaluer les procédures relatives au déploiement de la Force africaine en attente (FAA) et la capacité de la Commission à entreprendre des opérations de soutien à la paix multidimensionnelles. La Conférence **DEMANDE** à la Commission et aux CER /MR, sur la base des recommandations de l'évaluation de l'APSA et de la Feuille de route indicative UA/CER-MR qui en a découlé, telle qu'adoptée lors de la 3^{ème} réunion des hauts responsables de l'UA et des CER/MR, tenue à Zanzibar, en Tanzanie, le 8 novembre 2010, ainsi que des enseignements tirés de l'Exercice AMANI/AFRICA, d'accélérer les efforts pour l'opérationnalisation intégrale de l'APSA. La Conférence **SE FELICITE** du soutien apporté par l'Union européenne (UE), dans le cadre de la composante renforcement des capacités de la Facilité pour la paix en Afrique, ainsi que par d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux;
4. **SE FELICITE** de l'achèvement de la mise en œuvre de l'Accord du 16 juin 2010 sur la gestion de la période intérimaire aux Comores, conclu sous les auspices de l'Union africaine, avec la tenue, le 7 novembre et le 26 décembre 2010, de l'élection des Gouverneurs des Iles autonomes et du Président de l'Union. La Conférence **FELICITE** toutes les parties comoriennes, et les **EXHORTE** à persévérer dans leurs efforts visant à consolider le processus de réconciliation nationale dans leur pays. La Conférence **EXPRIME SA GRATITUDE** à tous les partenaires internationaux pour leur appui au processus électoral et les **EXHORTE** à apporter toute l'assistance requise pour le développement socio-économique des Comores. La Conférence **REAFFIRME** la position de

l'Union africaine sur la souveraineté de l'Union des Comores sur l'île de Mayotte ; **APPUIE** les propositions faites par les Autorités comoriennes pour résoudre la question ; et **DEMANDE** au Comité des Sept (7) de se réunir le plus tôt possible pour assurer le suivi nécessaire de la question et faire régulièrement rapport à la Conférence, sur ses activités ;

5. **REITERE SA PREOCCUPATION** face à l'impasse persistante dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar. A cet égard, la Conférence **RENOUVELLE** son appui aux initiatives et efforts de la SADC, en coordination avec l'UA, en vue d'un retour consensuel à l'ordre constitutionnel dans ce pays, conformément aux instruments pertinents de l'UA, y compris la décision Assembly/AU/Dec.269(XIV) Rev.1 sur la prévention des changements anticonstitutionnels de Gouvernement et le renforcement des capacités de l'UA à gérer de telles situations, adoptée lors de sa 14^{ème} session ordinaire tenue à Addis-Abeba, du 31 janvier au 2 février 2010;
6. **SE FELICITE** des efforts déployés en vue de la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la décision Assembly/AU/Dec.294, adoptée lors de sa 15^{ème} session ordinaire tenue à Kampala, en juillet 2010, y compris le communiqué **PSC/MIN/1(CCXLV)** de la 245^{ème} réunion du CPS, tenue le 15 octobre, qui a, entre autres, renforcé l'effectif de l'AMISOM, et la nomination, par le Président de la Commission, de l'ancien Président du Ghana, Jerry John Rawlings, comme Haut Représentant de l'UA pour la Somalie. La Conférence **REITERE SON APPRECIATION** au Burundi et à l'Ouganda pour leur contribution à l'AMISOM, ainsi qu'aux pays qui ont fourni du personnel pour la composante police de la Mission ;
7. **PREND NOTE** de la résolution 1964(2010), adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 22 décembre 2010, priant, notamment, le Secrétaire général de continuer à apporter à l'AMISOM un dispositif de soutien logistique conformément à la résolution 1863 (2009) pour un maximum de 12 000 soldats. La Conférence **REITERE L'APPEL** de l'UA au Conseil de sécurité pour qu'il renforce son appui à l'AMISOM et assume pleinement ses responsabilités à l'égard de la Somalie et de son peuple, y compris le financement, à travers les contributions obligatoires au budget des Nations unies, du paiement des indemnités des soldats et le remboursement du matériel appartenant aux contingents, l'imposition d'un blocus maritime et d'une zone d'exclusion aérienne afin de prévenir l'entrée en Somalie de combattants étrangers et la livraison de munitions et de matériels aux groupes armés opposés au Gouvernement fédéral de Transition (TFG), et le déploiement d'une opération des Nations unies pour prendre la relève de l'AMISOM et soutenir la stabilisation et la réconciliation à long terme de la Somalie. La Conférence **RENOUVELLE** son appel à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle apporte le soutien politique, financier et technique nécessaire à l'AMISOM renforcée;
8. **DEMANDE INSTAMMENT** aux parties prenantes somaliennes d'élargir et de consolider le processus de réconciliation, d'assurer une plus grande cohésion au sein des Institutions fédérales de transition (TFIs) et de parachever les tâches pendantes de la transition, y compris le processus

constitutionnel, en ayant à l'esprit que le 20 août 2011 marquera la fin de la période de transition;

9. **ENTERINE** le communiqué de la dix-septième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD sur le Soudan, la Somalie et le Kenya, tenue à Addis Abéba, le 30 janvier 2011 ;
10. **REITERE SA PREOCCUPATION** face à l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée et **REAFFIRME** la disponibilité de l'UA à aider les deux pays à surmonter l'impasse actuelle par le dialogue et à normaliser leurs relations;
11. **APPELLE** Djibouti et l'Erythrée à poursuivre, de bonne foi, la mise en œuvre scrupuleuse de l'Accord du 6 juin 2010 conclu sous la médiation de l'Emir du Qatar, en vue de régler leur différend frontalier et de consolider la normalisation de leurs relations;
12. **SOULIGNE LA NECESSITE** de promouvoir une approche régionale des défis à la paix et à la sécurité dans la Corne de l'Afrique et, à cet égard et dans le prolongement des dispositions pertinentes du Plan d'Action de Tripoli, **ENCOURAGE** la Commission, en collaboration avec l'IGAD, les Nations unies et d'autres parties prenantes, à initier un processus de consultation qui débouchera sur la tenue d'une Conférence sur la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique, en appui aux efforts régionaux visant à faire avancer la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique ;
13. **SE FELICITE** des efforts déployés au Burundi et en République démocratique du Congo (RDC), en vue de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit. La Conférence **NOTE AVEC SATISFACTION** le parachèvement du processus électoral qui a eu lieu au Burundi entre mai et septembre 2010, et **DEMANDE** aux acteurs burundais de tirer les leçons de ces différents scrutins et d'œuvrer à l'approfondissement du processus démocratique dans leur pays et à son relèvement socio-économique. La Conférence **EXHORTE** tous les acteurs congolais à œuvrer à la bonne tenue des élections générales prévues cette année, de manière à ce qu'elles marquent une nouvelle étape dans l'approfondissement de la démocratie et la consolidation de la paix. Le Conseil **ENCOURAGE** tous les Etats membres en mesure de le faire et les partenaires internationaux à apporter l'appui requis pour la reconstruction post-conflit au Burundi et en RDC, conformément aux recommandations de la mission d'évaluation pluridisciplinaire dépêchée dans les deux pays en janvier-février 2010 ;
14. **SE FELICITE** de la tenue réussie, du 9 au 15 janvier 2011, du référendum d'autodétermination pour le Sud Soudan, qui constitue la disposition principale de l'Accord de paix global (CPA). La Conférence **FELICITE** le Président Omar Hassan Al Bashir, le Premier Vice- Président Salva Kiir Mayardit et le peuple soudanais d'une façon générale pour cette réalisation et les **APPELLE** à continuer de faire preuve du même *leadership* pour le règlement des questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA, ainsi que des arrangements post-référendaires, avec le soutien du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour le Soudan;

15. **REITERE** l'engagement de l'UA à reconnaître et à soutenir les résultats du référendum, et **APPELLE** les partenaires de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble à faire de même;
16. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** face à la précarité de la situation sécuritaire au Darfour et **REITERE** la nécessité d'une cessation immédiate des hostilités et de tous les actes de violence. La Conférence **REND HOMMAGE** à l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD) et à ses dirigeants pour leur engagement, **EXPRIME** son soutien total et sa confiance au Représentant spécial conjoint, Prof. Ibrahim Gambari et **ENCOURAGE** la Mission à poursuivre et à intensifier ses efforts pour l'amélioration de la situation sécuritaire sur le terrain, la protection des civils, le soutien aux populations nécessiteuses du Darfour dans le besoin, ainsi que pour le relèvement socio-économique rapide de la région;
17. **NOTE** la prolongation des négociations et la lenteur des progrès accomplis dans les pourparlers politiques de Doha, et **SOULIGNE LA NECESSITE** d'une conclusion rapide des négociations de paix de Doha. La Conférence **EXIGE, ENCORE UNE FOIS**, de toutes les parties, en particulier le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM) et l'Armée de Libération du Soudan (SLA), qu'ils s'engagent, de bonne foi, dans les négociations en vue d'aboutir à un cessez-le-feu, et apportent la coopération nécessaire au Médiateur en chef conjoint et à l'Etat du Qatar;
18. **REITERE** l'importance du Processus politique au Darfour (DPP) et de son lancement immédiat, en tant que mécanisme essentiel pour aider les populations du Darfour à participer et à apporter leur appui au processus de paix, conformément aux recommandations du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour, telles qu'approuvées par l'UA au plus haut niveau, et aux Conclusions de la 2^{ème} réunion du Forum consultatif sur le Soudan, tenue à Addis-Abeba, le 6 novembre 2010, sous la coprésidence de l'UA et des Nations unies. A cet égard, la Conférence **SE FELICITE** de l'Accord conclu avec le Gouvernement du Soudan pour le lancement du DPP, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et de la MINUAD, en partenariat avec l'Etat du Qatar, et la participation active de la Ligue des Etats arabes et d'autres partenaires, qui doit déboucher sur une Conférence Darfour-Darfour qui assurera la promotion d'une solution politique durable au conflit du Darfour. La Conférence **DEMANDE** à la Commission d'assurer que le Médiateur en chef conjoint harmonise et coordonne la phase finale de ses activités avec le DPP et travaille en coordination étroite avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et la MINUAD. La Conférence **SE FELICITE** de l'engagement de l'Etat du Qatar à apporter son appui et sa contribution au DPP et **REND HOMMAGE** aux autorités qataries pour leur engagement en faveur de la paix au Darfour et au Soudan dans son ensemble;
19. **REITERE SON PLEIN APPUI** au travail du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sous la conduite des anciens Présidents Thabo Mbeki, Abdusalami Abubakar et Pierre Buyoya, lequel apporte une contribution considérable à la quête de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan;

20. **SE FELICITE** de la visite entreprise au Soudan, en octobre 2010 par une délégation du Comité ministériel de l'UA sur la reconstruction post-conflit au Soudan, dirigée par la Ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, en sa qualité de Présidente du Comité, et **ATTEND AVEC INTERET** la mise en œuvre diligente des recommandations qui ont été faites, notamment l'envoi d'une équipe d'experts pour évaluer les besoins du Soudan en termes de reconstruction post-conflit et la tenue d'une Conférence de solidarité africaine pour mobiliser un appui pour les efforts de reconstruction post-conflit au Soudan ;
21. **ENCOURAGE** les différents acteurs en République centrafricaine (RCA) à poursuivre, dans la paix et le dialogue, le processus électoral entamé le 23 janvier 2010. La Conférence **EXHORTE** les Etats membres à faire preuve de solidarité avec la RCA et **DEMANDE** à la communauté internationale d'apporter un appui plus important à la reconstruction post- conflit en RCA, y compris l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité ;
22. **EXPRIME SA GRAVE PREOCCUPATION** face à la crise qui prévaut en Côte d'Ivoire, à la suite du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 28 novembre 2010, **FAIT SIENS** les communiqués du CPS et **FELICITE** la CEDEAO, la Commission de l'UA et tous les dirigeants africains et internationaux qui se sont impliqués dans la recherche d'une solution à la crise. La Conférence **ENCOURAGE** la Commission de l'UA et la CEDEAO à poursuivre leurs efforts en vue de trouver, dans les plus brefs délais possibles, une solution qui respecte la démocratie et la volonté populaire telle qu'exprimée le 28 novembre 2010 et préserve la paix ;
23. **PREND NOTE** des efforts déployés par les autorités de fait et les acteurs politiques nigériens en vue du retour à l'ordre constitutionnel au Niger. La Conférence **EXHORTE** l'ensemble des acteurs nigériens à placer l'intérêt supérieur du Niger au dessus des considérations partisans et autres, afin de faciliter le parachèvement rapide du processus de retour à l'ordre constitutionnel ;
24. **SE FELICITE** du retour à l'ordre constitutionnel en République de Guinée, avec la tenue, le 7 novembre 2010, du deuxième tour de l'élection présidentielle. La Conférence **SOULIGNE** l'importance historique de ce processus qui a permis l'avènement d'un Président démocratiquement élu en Guinée. La Conférence **EXPRIME SA GRATITUDE** aux partenaires de la Guinée qui, tout au long de ce processus difficile, ont manifesté leur disponibilité à œuvrer à la démocratisation et au développement de ce pays, et les **APPELLE** à poursuivre et à intensifier leur appui en faveur du redressement socio-économique en Guinée ;
25. **SOULIGNE** la nécessité d'efforts continus pour la consolidation de la paix et le développement socio-économique de la Guinée Bissau, et **SE REJOUIT** des avancées enregistrées à cet égard. La Conférence **EXHORTE** tous les acteurs concernés à tout mettre en œuvre pour la tenue, maintes fois reportée, de la Conférence des donateurs qui permettra

de mobiliser les ressources indispensables au Programme prioritaire de redressement économique ;

26. **EXPRIME** sa solidarité avec le peuple tunisien, et **LANCE UN APPEL PRESSANT** à toutes les parties tunisiennes pour qu'elles œuvrent ensemble, dans l'unité, la paix, le consensus et le respect de la légalité, à une transition pacifique et démocratique qui permettra aux Tunisiens de choisir librement leurs dirigeants, à travers des élections ouvertes, libres, démocratiques et transparentes ;
27. **PREND NOTE** du processus de Revue pour l'amélioration des capacités civiles internationales lancé par le Secrétaire général des Nations unies, afin de mieux aider les pays émergeant de conflit, ainsi que des conclusions de la consultation régionale organisée conjointement à Addis-Abeba, le 8 décembre 2010, par le Secrétariat des Nations unies et la Commission de l'UA, et **ATTEND AVEC INTERET** la conclusion de la Revue, qui contribuera à l'amélioration de la dimension civile de la Force africaine en attente et renforcera l'efficacité de l'appui apporté aux pays émergeant de conflit;
28. **REITERE** sa profonde préoccupation face à l'aggravation du fléau du terrorisme et à la menace qu'il constitue, **CONDAMNE**, dans les termes les plus fermes, toutes les attaques terroristes perpétrées au cours des derniers mois en divers endroits du continent, et **SOULIGNE** la nécessité d'une coopération et d'une coordination plus étroites entre les Etats membres, sur la base des instruments africains et internationaux pertinents. La Conférence **SE FELICITE** des mesures prises par la Commission conformément à la décision Assembly/AU/Dec.311(XV), adoptée lors de sa session de Kampala, en particulier la nomination de M. Francisco Madeira comme Représentant spécial du Président de la Commission pour la Coopération dans la Lutte contre le Terrorisme et, cumulativement, comme Directeur du Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), le suivi des décisions de l'UA relatives à l'interdiction du paiement de rançons aux groupes terroristes et la tenue, à Alger, en Algérie, les 15 et 16 décembre 2010, d'une réunion d'experts des Etats membres, afin d'examiner et d'adopter le projet de loi-type africaine élaboré par la Commission sur la prévention et la lutte contre le terrorisme;
29. **SE FELICITE EN OUTRE** de l'organisation, par la Commission, de la 1^{ère} Conférence des Etats parties au Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) à Addis-Abeba, le 4 novembre 2010, qui a élu les membres de la Commission africaine de l'Energie nucléaire et a décidé d'en établir le siège en Afrique du Sud. La Conférence **EXPRIME** la conviction de l'UA que la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique constitue une importante étape vers le renforcement du régime de non prolifération, la promotion de la coopération dans l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, la promotion du désarmement total et le renforcement de la paix et de la sécurité régionale et internationale. La Conférence **LANCE UN APPEL** aux Etats membres de l'UA qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent et ratifient, sans délai, le Traité de Pelindaba, et **APPELLE** les Etats non africains concernés à signer et à ratifier

rapidement les Protocoles pertinents au Traité de Pelindaba et à respecter tous les engagements qui y sont contenus;

30. **SE FELICITE** des efforts déployés par Commission pour l'élaboration d'une politique globale de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité, dans le prolongement du Cadre d'action pour la reconstruction et le développement post-conflit, tel que demandé par la Conférence lors de sa 10^{ème} session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en janvier 2008, et **DEMANDE** que le projet de document cadre soit soumis dans les meilleurs délais aux organes délibérants compétents;
31. **FELICITE** la Commission pour les mesures prises pour assurer le suivi des recommandations contenues dans le Rapport Prodi sur l'appui des Nations unies aux opérations de soutien à la paix conduites par l'UA avec le consentement du Conseil de sécurité, y compris sa contribution au débat du Conseil de sécurité du 22 octobre 2010 sur le rapport soumis par le Secrétaire général. La Conférence **ENCOURAGE** le Président de la Commission à préparer et à soumettre au CPS un rapport articulant la vision stratégique de l'UA sur la coopération entre l'Union africaine et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, comme contribution à l'examen par le Conseil de sécurité du prochain rapport du Secrétaire général sur la question, ayant à l'esprit les décisions pertinentes de l'UA et la nécessité d'une interprétation souple et novatrice du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

